

Magistrats titulaires de la Cour des comptes
Éléments de rémunération et frais professionnels
1^{er} janvier au 31 décembre 2022

	Rémunération	Frais forfaitaires	Frais effectifs							Sous-total des frais effectifs	Total
	Rémunération brute (fixée par LTRCC D 1 13)	Allocations forfaitaires (abonnement annuel CFF demi-tarif et participation abonnement TPG)	Abonnements, communications et données (téléphone, IPAD et ordinateur portable)	Invitations (frais de représentation avec des tiers externes)	Hôtel	Frais de déplacement (train, avion, etc.)	Frais de déplacement (taxis)	Repas, collations diverses (sans tiers externes)	Parking		
Madame Isabelle TERRIER (présidente)	242 919	185	-	395	421	120	-	460	-	1 396	244 500
Madame Sophie FORSTER CARBONNIER	242 919	185	-	428	354	159	-	-	-	941	244 045
Monsieur François PAYCHÈRE	243 014	185	-	259	210	129	-	-	-	598	243 797
Total	728 852	555	-	1 082	985	408	-	460	-	2 935	732 342

Note : les conditions et modalités de remboursement sont décrites dans la procédure interne "frais professionnels" de la Cour des comptes.